

CAPACITE EN DROIT, DUT, PACES, LICENCE, DCEM1, IPAG (Préparation au concours niveau Licence)		
CATEGORIE	ETUDIANTS CONCERNES	MONTANT
1	Etudiants boursiers (sur présentation de l'attestation de bourse délivrée par Le CROUS et valable pour l'année universitaire 2011/2012)	4,57 €
2	Etudiants salariés Etudiants non boursiers nés après le 30/09/1992 bénéficiant de la Sécurité Sociale de leurs parents	181,57 €
3	Etudiants nés entre le 01/10/1983 et le 30/09/1992 ne bénéficiant pas de la sécurité sociale de leurs parents Etudiants étrangers non originaires de la CEE	384,57 €
4	Etudiants préparant deux diplômes nationaux à l'U.A.G. (ne concerne ni les boursiers ni les AJAC : Ajournés Autorisés à Continuer) <i>taux à ajouter à celui de l'inscription principale.</i>	118,00 €
5	Auditeurs libres	177,00 €
6	Etudiants exonérés par le Président de l'Université et bénéficiant de la sécurité sociale de leurs parents,	4,57 €
7	Etudiants exonérés par le Président de l'Université et ne bénéficiant pas de la sécurité sociale de leurs parents, Etudiants européens en mobilité individuelle	207,57 €
F	Etudiants non boursiers inscrits en Licence et dans une C. P. G. E. (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) Etudiants européens en mobilité individuelle	181,57 €

MASTER ,DCEM2 IEJ (Préparation au concours niveau Master) Master en vue de la préparation aux concours enseignement (CAPES, PE, PLP, CPE)		
CATEGORIE	ETUDIANTS CONCERNES	MONTANT
1	Etudiants boursiers (sur présentation de l'attestation de bourse délivrée par le CROUS et valable pour l'année universitaire 2011/2012)	4,57 €
A	Etudiants salariés, Etudiants non boursiers bénéficiant de la Sécurité Sociale de leurs parents nés après le 30/09/1992	249,57 €
B	Etudiants ne bénéficiant pas de la sécurité sociale de leurs parents nés entre le 01/10/1983 et le 30/09/1992 , Etudiants étrangers non originaires de la CEE	452,57 €
C	Etudiants préparant deux diplômes nationaux à l'UAG (ne concerne ni les boursiers ni les AJAC : Ajournés Autorisés à Continuer) <i>taux à ajouter à celui de l'inscription principale.</i>	161,00 €
5	Auditeurs libres	177,00 €
6	Etudiants exonérés par le Président de l'Université et bénéficiant de la sécurité sociale de leurs parents.	4,57 €
7	Etudiants exonérés par le Président de l'Université et ne bénéficiant pas de la sécurité sociale de leurs parents Etudiants européens en mobilité individuelle	207,57 €

MODE DE PAIEMENT DES DROITS T.S.V.P. ⇔

MODES DE PAIEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES

Destinés aux étudiants pour les 3 pôles : Guadeloupe – Guyane – Martinique
Les modes de paiements acceptés du montant des droits à payer :

1 - Par carte bancaire (mode de paiement prioritaire à privilégier)

Par INTERNET, via le site WEB DE l'UAG

Les étudiants boursiers peuvent aussi effectuer le paiement de leurs droits d'inscription par carte bancaire en ligne.

2 - Par virement de compte à compte, uniquement sur le compte du TRESOR PUBLIC de l'AGENT COMPTABLE de l'UAG :

Vous devez vous présenter muni des références bancaires de l'Agent comptable de l'UAG au guichet de votre établissement bancaire.

Référence bancaire :

Référence Bancaire	Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé
TRESOR PUBLIC	10071	97100	00001006912	51

3 - En espèces :

Les étudiants boursiers devront présenter l'original et une photocopie de l'attribution conditionnelle de bourse de l'année universitaire 2011-2012.

En Guadeloupe, Guyane et Martinique, les étudiants sont invités à se rapprocher des régisseurs dans les composantes.

4 - Par Chèque certifié :

Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE de l'U.A.G et devra être effectué auprès de l'établissement bancaire du tireur.

NB : Les paiements par mandat seront refusés.

Le 04 juillet 2011


L'Agent comptable
Micheline HUGUES

